

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Economies et rigueur amènent la stabilité des impôts locaux

Avant d'aborder le compte de gestion du trésorier en tout point semblable à celui du compte administratif 2016, le maire Jacques Varrone a tenu à rappeler « les résultats de la commune sont dus à la plus grande rigueur dans la gestion des fonds communaux ». Ce qui a d'ailleurs permis douze années de baisse des bases communales des taxes locales qui resteront stables en 2017. Il ajoutait « au moment où nos concitoyens sont particulièrement attentifs à l'utilisation des deniers publics, je tiens à préciser qu'aucun élu ne bénéficie de défraiement non prévu par la loi, tout comme le personnel. Dans les aides que l'on distribue, il y a une équité parfaite, les droits de chacun sont respectés. Dans les redevances et impôts encaissés nous veillons à ce que tout soit bien payé. Je perçois moins de la moitié des indemnités prévues, le reste étant mis au



Des chiffres mais aussi beaucoup d'informations et d'explications de la part du premier magistrat qui a présidé le conseil municipal. (Photos J.O.)

service des élus qui travaillent pour la commune... » Une politique économe qui a per-

mis, au fil des mandats, de constituer un patrimoine d'environ 40M€ dont un listing était fourni

aux conseillers et pour lequel ils ont donné acte au premier magistrat.

La gratuité des TAP est maintenue

Les comptes ensuite. Avec des recettes de 2 493K€ (*) auxquels s'ajoutent résultat et report 2016, les recettes de fonctionnement sont excédentaires de 427K€ en fonctionnement et présentent un besoin de financement de 296K€ en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire global de 131K€ pour le CA 2016.

« Malgré la baisse des dotations, nous avons maintenu la gratuité pour les TAP, l'engagement prioritaire en faveur de l'école, les coûts du service public et nous sommes capables de faire des efforts sur le plan culturel », concluait Jacques Varrone. Le compte administratif a été adopté à la majorité (4 abstentions).

J.O.

* chiffres arrondis à l'euro supérieur.

ASSAINISSEMENT : COMPTES VOTÉS SANS ENTHOUSIASME

C'est une histoire compliquée. La commune qui avait confié la gestion de son assainissement au SIAUBC (*) s'est retrouvée « sur le bord de la route » comme le dit le maire Jacques Varrone lorsque ce syndicat a été dissous. Tout cela parce que la loi NOTRE est passée par là, mettant la compétence assainissement dans le giron des communautés d'agglomération. Les choses auraient pu être simples mais alors que l'agglo' de Cannes Pays de

Lérins (*) a bien pris cette compétence depuis le 1^{er} janvier, l'agglomération du Pays de Grasse a repoussé l'échéance et la commune d'Auribeau, qui fait partie de la CAPG, s'est retrouvée entre deux chaises. Certes, elle a conventionné avec la CACPL et ses eaux usées vont bien jusqu'à la station d'épuration Aquaviva de Mandelieu. Mais à l'heure du bilan de la dissolution du syndicat, le maire ne cachait pas son mécontentement. « Lorsque le

SIAUBC a été créé, on nous a dit "venez avec nous, ça coûtera moins cher". On y a cru... Maintenant, on nous dit de partir. Lorsque nous nous sommes engagés, nous avions des réseaux existants et nous appartenant. Nous n'avions pas d'endettement alors qu'aujourd'hui on se retrouve avec une dette de 587 500€. On nous demande de voter le budget, nous allons le faire mais nous allons aussi le remettre immédiatement en cause, lorsque nous y verrons plus clair dans les comptes car nous allons les vérifier en détail... » Et scruter des créances de raccordements et de redevances apparemment non réclamées qu'il entend bien voir recouvrées. De même, il a l'intention de contrôler la ventilation des frais inhérents à la station d'épuration gérée par Suez/Lyonnaise des Eaux, expliquait-il aux élus qui l'ont approuvé à l'unanimité.

J.O.

1. Syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin cannois
2. CACPL



Les élus de la majorité comme ceux représentant le groupe minoritaire ont bien voté le budget mais approuvé la décision du maire de « creuser » les comptes. (Photo J.O.)

La surélévation de l'école démarre cet été



L'architecture actuelle de l'école va être profondément modifiée après les travaux de surélévation s'accompagnant de la création d'une nouvelle cuisine et salle de restauration. (Photo J.O.)

Le budget primitif 2017 s'appuie sur les résultats du compte administratif et prévoit un fonctionnement de 2 333 K€ avec des dépenses réelles de 1 979K€ et, en opérations d'ordre, un virement à l'investissement de 350 K€. Cette section présente un fort taux de dépenses réelles - soit 2 431K€ + les restes à réaliser de 98 K€ - liées à un important programme d'équipement dont le détail a été donné. Soit déjà 1 440K€ pour la première tranche des travaux de surélévation de l'école du Bayle qui doit commencer début juin. Les autres dépenses sont 145K€ pour les honoraires afférents, 234,4K€ et 20 K€ pour les acquisitions, la fin du fléchage de Clavary, l'entretien de Martely et

les plantations d'oliviers. Le transfert de l'école maternelle durant les travaux nécessite des interventions sur les locaux de l'office municipal et avec la rénovation de l'école élémentaire et les travaux d'entretien la proposition est de 292K€. Un achat de véhicules pour 49,5K€ et des interventions de voirie, de trottoirs et d'un parking au Sault s'y ajoutent pour 230 K€. Le financement de l'investissement est assuré par des recettes réelles de 2 728 K€ et les opérations d'ordre dont le virement de 300K€ adopté lors de l'affectation des résultats du compte administratif. Le BP 2017, avec un global équilibré à 3 086 K€, a été adopté à la majorité (4 abstentions).

J.O.

Délib' express

- Convention avec deux associations obtenant des subventions importantes: Auribeau-sur-Siagne pour le festival de théâtre (22, K€) et Auribeau-en-Fête (7K€). Une abstention.
- Information sur le foncier détenu par l'établissement public foncier PACA. Soit 1 534K€. La commune va racheter un terrain pour 300K€.

- Délégation de service public avec La Lyonnaise pour l'exploitation de la station d'épuration de Mandelieu-la Napoule.
- Revalorisation légale d'indemnité des élus locaux (environ 2€/mois!).
- Création d'un poste d'agent administratif en CDD pour 12 mois maximum, en remplacement d'un agent ayant quitté la commune.

- Modalités d'exercice du temps partiel pour les agents, par tranche de 10% avec un préavis de deux mois pour toute demande ou modification.
- Convention relative au fonds de soutien reçus de l'État par la commune, à reverser à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
- Demande de la dotation

- cantonale pour les travaux prévus au Moulin du Sault: accès, parkings, etc.
- Renouvellement du contrat de maintenance pour la cloche et le paratonnerre de l'église.
- Autorisation au maire de mener des négociations avec La Poste qui a réduit ses horaires d'ouverture et envisage de chercher un relais commerçant.